



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E73578

VALABLE JUSQU'AU 05/04/2027

ÉDITÉ LE

05/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/12/2006

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 28/12/2006
13 650

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VIENNE 493529234 RCS

Siret : 493 529 234 00020

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 81 00190

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 038203417 E 004

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 038203417 E 004

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : RENE MOLE

62 MONTEE LUCIEN MAGNAT
38780 PONT-EVEQUE

Téléphone : 04 74 85 90 27

Portable :

Site Internet : <http://www.renemole.fr>

E-mail : contact@renemole.fr

Responsabilité légale :

RINGRESSI PASCAL GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax :

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	06/04/2023
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	06/04/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	06/04/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	06/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	06/04/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	06/04/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	06/04/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	06/04/2023
o Ventilation mécanique	06/04/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.